

# Charte d'accueil

# Charte d'accueil

## 3. Réservation et sélection de documents

Des sélections thématiques peuvent être faites par les bibliothécaires à la demande des professionnels de la petite enfance et des enseignants.

Chaque demande de sélection thématique devra se faire par mail de préférence :

Pour les crèches, maternelles, CP et CE1 :

[a.tercinet@mairie-chaponost.fr](mailto:a.tercinet@mairie-chaponost.fr)

Pour les classes du CE2 au CM2 :

[c.fortin@mairie-chaponost.fr](mailto:c.fortin@mairie-chaponost.fr)

Après la mise de côté des documents demandés, vous avez

2 semaines pour venir les chercher.

Un mail sera envoyé pour prévenir que la sélection thématique est prête.

Passé ce délai, les ouvrages seront remis en circulation.



## Charte d'utilisation de la médiathèque à l'attention des enseignants et professionnels de la petite enfance

1. Accueil des classes
2. Carte d'abonné et modalités de prêt
3. Réservations et sélections de documents



# Charte d'accueil

## 1. Accueil des classes

Chaque classe des écoles publiques et privées de la ville est reçue 3 fois dans l'année.

Chaque année, un fil rouge thématique, choisi par les bibliothécaires, est décliné sur les 3 séances autour d'ateliers, lectures...

### CRENEAUX HORAIRES des accueils scolaires

#### Mardis et jeudis matins

- Crèches,
- Classes de maternelle
- Classes de CP et CE1.

#### Vendredi matin

- Classes du CE2 au CM2

Chaque classe est accueillie pendant 1 heure (9h10 -10h10 et 10h10-11h10).

Pour les crèches et le RAM, une bibliothécaire se rend sur place

Sauf exceptions (demandées par mail), ces créneaux sont les seuls disponibles pour les crèches et les écoles.

(Le reste du temps interne est dévolu aux réunions et travail interne, essentiel pour vous garantir des animations de qualité !)



# Charte d'accueil

## 2. Carte d'abonné et modalités du prêt

Chaque enseignant de la commune de Chaponost peut avoir une carte d'abonné gratuite à usage professionnel uniquement.

Vous pouvez emprunter 30 documents pour 6 semaines

En tant que salarié de la commune de Chaponost, vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit pour votre abonnement personnel à la médiathèque.



Vous êtes responsable des documents empruntés sur votre carte. Pour toute perte ou détérioration des documents, un remboursement partiel ou rachat du document sera demandé.

En fin d'année scolaire, un point sera fait auprès de chaque directeur.trice pour voir si tous les documents ont été rendus par les enseignants (hors prix littéraire).

Chaque document emprunté, au cours de l'année scolaire, devra être rendu avant FIN JUILLET de l'année scolaire en cours

